

Vous avez des questions

- Les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?
- A quelles obligations vous soumet la loi ?
- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?

Sachez que la loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter un conseil :

- Inventaire de patrimoine d'un majeur
- Séparation du patrimoine et des comptes d'un majeur de vos biens propres
- Signalement de la nouvelle situation aux organismes bancaires, à ceux versant des revenus et à toute personne en relation financière ou administrative avec le majeur,
- Compte rendu annuel de gestion
- Etc...

Un mandataire judiciaire est à votre disposition pour

- ☞ Répondre à vos questions lors d'entretiens anonymes et confidentiels
- ☞ Délivrer une information personnelle
- ☞ Vous remettre de la documentation spécifique

Ce service gratuit et personnalisé est assuré par les associations tutélaires de votre département :



1 rue Concorde
La Garenne de Melleville
27930 GUICHAINVILLE



32 rue Jacquard
BP 686
27006 EVREUX CEDEX



20 rue Victor Hugo
27000 EVREUX



ATMPE
3 rue Jean Brault
27470 SERQUIGNY



32 rue Politzer
27000 EVREUX

Permanences

Bernay

Maison des Associations
8 rue Jacques-Philippe BREANT
Le 3^{ème} **mardi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Evreux

Maison de la Justice et du Droit
4 rue Georges Bernard
Le 4^{ème} **jeudi de chaque mois**
De 13h30 à 16h30

Gisors

Bureau N°1 Salle Renaissance
Mairie
Le 2^{ème} **lundi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Les Andelys

Centre social
Rue des Oiseaux
Le 4^{ème} **lundi de chaque mois**
De 9h à 12h

Louviers

Maison de la Justice et du Droit
34 rue du quai
Le 1^{er} **jeudi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Accueil avec ou sans rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous : 02.32.41.78.90
sauf pour Louviers: 02.32.40.96.60
Et Val de Reuil 02.32.59.35.05

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique

Permanences

Pont-Audemer

Maison de la Justice et du Droit
Immeuble Munich - Avenue de l'Europe
Le 1^{er} **mardi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Saint André de l'Eure

61 rue Chanoine Boulogne
Le 3^{ème} **mercredi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Val de Reuil

CCAS Jacques Monot
Place aux jeunes
Le 4^{ème} **jeudi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Verneuil sur Avre

CCAS Maison Dufour
86 avenue André Chasles
Le 2^{ème} **vendredi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Vernon

Maison de la Justice et du Droit
93 rue Carnot
Le 1^{er} **mardi de chaque mois**
De 9 h à 12 h

Accueil avec ou sans rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous : 02.32.41.78.90
sauf pour Louviers: 02.32.40.96.60
Et Val de Reuil 02.32.59.35.05

juin 2014

juin 2014

juin 2014

juin 2014



Tuteurs ou Curateurs familiaux

☞ Vous ou un membre de votre famille êtes
confrontés à des difficultés sur la prise en charge d'un
parent ou d'un proche,

☞ Vous avez été mandaté pour exercer une mesure

Un service gratuit d'information

Financé par

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et
le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure